

- FORÊT DÉPARTEMENTALE DE SAOÛ

PAS DE CHASSE EN BATTUE

En septembre 2022 : les 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 16, 19, 20, 21, 23, 26, 27, 28, 30.

En octobre 2022 : les 3, 4, 5, 7, 10, 11, 12, 14, 17, 18, 19, 21, 24, 25, 26, 28, 31.

En novembre 2022 : les 1, 2, 4, 7, 8, 9, 11, 14, 15, 16, 18, 21, 22, 23, 25, 28, 29, 30.

En décembre 2022 : les 2, 5, 6, 7, 9, 12, 13, 14, 16, 19, 20, 21, 23, 25, 26, 28, 30.

En janvier 2023 : les 1, 2, 4, 6, 9.

Du 9 janvier au 28 février 2023 suivant arrêté préfectoral du P.G.C.A.S. chasse en battue les samedis 14, 21 et 28 janvier; 4, 11 18 et 25 février 2023.

La chasse individuelle reste possible jusqu'au 28 février 2023 tous les jours,
sauf le mercredi, sur l'ensemble du site,
hors réserve de chasse permanente des Trois Becs.